



Compte-rendu du Conseil Municipal
du 29 avril 2014

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra

le mardi 29 avril 2014 à 20H30, salle habituelle du Conseil.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Sur convocation individuelle écrite de Monsieur le Maire, en date du 23 avril 2014, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 29 avril 2014 dans la salle habituelle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bonifacio IGLESIAS, Maire.

Ordre du jour :

- . Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- . Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 18.04.14

- 1. Vote des comptes de gestion 2013 : Budget principal et budgets annexes eau potable, assainissement et gendarmerie (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 2. Vote des comptes administratifs 2013 – Budget principal et budgets annexes eau potable, assainissement et gendarmerie (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 3. Affectation des résultats (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 4. Fixation des taxes locales 2014 (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 5. Budget principal : Vote du Budget primitif 2014 (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 6. Budget annexe EAU : Vote du Budget primitif 2014 (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 7. Budget annexe ASSANISSEMENT : Vote du Budget primitif 2014 (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 8. Budget annexe GENDARMERIE : Vote du Budget primitif 2014 (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 9. Vote des subventions versées au CCAS et à la Caisse des écoles (Rapporteur : Peter KRAUSS)
- 10. Institution du droit de préemption (Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS)

Questions diverses

Présents : Bonifacio IGLESIAS, Peter KRAUSS, Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER, Philippe GAUSSENT, Sylvie JAUSSERAN, Gilles LENOBLE, Muriel BOISSET, Kévin TIZI, Sébastien CAUZIT, Daniel BUDET, Dominique JEANNOT, Arlette TIRFORT, Jacques BERTRAND, Sandy SCHWEDA, Lucienne SCHWEDA, Danielle NUIN, Frédéric HALLEY DES FONTAINES, Geneviève BLANC, Gérard BLANC, Jacques FAISSE, Pierre LEMAIRE, Geneviève SERRE (22)

Absents : Sandrine LABEURTHRE(1)

Procurations : Sandrine LABEURTHRE à Geneviève BLANC (1)

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce mardi 29 avril 2014, à 20h30, sous la présidence de son Maire en exercice, Bonifacio IGLESIAS.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents. Il est proposé ensuite de désigner la secrétaire de séance : Sylvie JAUSSERAN.

Délibération n° 2014-06-1

Le : 29 AVRIL 2014

Rapporteur : Peter KRAUSS

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

Peter KRAUSS informe le conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le Trésorier d'Anduze et que les comptes de gestion (du budget principal et des budgets annexes eau potable, assainissement et gendarmerie) établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du receveur, il est proposé d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2013.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
17 pour et 6 abstentions**

Déclare que les comptes de gestion des budgets : budget principal M14, budget annexe eau potable M49, budget annexe assainissement M49 et budget annexe gendarmerie M14 dressés, pour l'exercice 2013 par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2014-06-2
Le : 11 AVRIL 2013
Rapporteur : Peter KRAUSS
OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

• **Budget principal**

Section de Fonctionnement	2013
Dépenses	2 452 148,08
Recettes	3 117 691,86
Résultat de l'exercice	665 543,78
Résultat reporté	1 240 580,61
_ affectations (1068)	942 596,65
Résultat de clôture	963 527,74
Section d'investissement	
Dépenses	969 741,61
Recettes	1 320 990,04
Résultat de l'exercice	351 248,43
Résultat reporté	-242 596,65
Résultat de clôture	108 651,78
Fonds de roulement	1 072 179,52

• **Budget annexe eau potable**

Section d'Exploitation	2013
Dépenses	772 437,54
Recettes	866 136,30
Résultat de l'exercice	93 698,76
Résultat reporté	0,00
_ affectations (1068)	0,00
Résultat de clôture	93 698,76
Section d'investissement	
Dépenses	317 846,09
Recettes	415 418,93
Résultat de l'exercice	97 572,84
Résultat reporté (déficit)	116800,79
Résultat de clôture	-19 227,95
Fonds de roulement	74 470,81

- **Budget annexe assainissement**

Section d'Exploitation	
Dépenses	220 346,86
Recettes	224 689,37
Résultat de l'exercice	4 342,51
Résultat reporté (002)	130 062,35
_ affectations (1068)	0,00
Résultat de clôture	134 404,86
Section d'investissement	
Dépenses	118 124,97
Recettes	213 137,88
Résultat de l'exercice	95 012,91
Résultat reporté (001)	33 109,49
Résultat de clôture	128 122,40
Fonds de roulement	262 527,26

- **Budget annexe gendarmerie**

Section d'Exploitation	
Dépenses	81 141,52
Recettes	125 050,57
Résultat de l'exercice	43 909,05
Résultat reporté (002)	27 097,15
_ affectations (1068)	0,00
Résultat de clôture	71 006,20
Section d'investissement	
Dépenses	342 486,97
Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	-342 486,97
Résultat reporté (001)	349 669,46
Résultat de clôture	7 182,49
Fonds de roulement	78 188,69

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
17 pour et 6 abstentions

Approuve les comptes administratifs 2013.

<p>Délibération n° 2014-06-3 Le : 29 AVRIL 2014 Rapporteur : Peter KRAUSS OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS</p>
--

Il est proposé d'affecter les résultats de 2013 aux budgets primitifs 2014 comme suit :

- **Budget principal**

résultat section fonctionnement	963 527,74
résultat section investissement	108 651,78
restes à réaliser en dépenses investissement	320 995,00
restes à réaliser en recettes investissement	160 407,00
solde des restes à réaliser 2013	-160 588,00
besoin de financement en investissement	-51 936,22

Affectations au budget principal 2014	
affectation au compte 1068	51 936,22
affectation supplémentaire 1068	700 000,00
report excédent investissement au compte 001	108 651,78
report excédent fonctionnement au compte 002	211 591,52

- **Budget annexe eau potable**

résultat section fonctionnement	93 698,76
résultat section investissement	-19 227,95
restes à réaliser en dépenses investissement	166 060,00
restes à réaliser en recettes investissement	342 826,00
solde des restes à réaliser 2013	176 766,00
excédent de financement en investissement	157 538,05

Affectations BP2014	BP 2014
affectation au compte 1068	19 227,95
report déficit investissement au compte 001	-19 227,95
report excédent exploitation au compte 002	74 470,81

- **Budget annexe assainissement**

résultat section fonctionnement	134 404,86
résultat section investissement	128 122,40
restes à réaliser en dépenses investissement	43 700,00
restes à réaliser en recettes investissement	58 765,00
solde des restes à réaliser 2013	15 065,00
excédent en investissement	143 187,40

Affectations au budget ASSAINISSEMENT 2014	BP 2014
affectation au compte 1068	0,00
report excédent investissement au compte 001	128 122,40
report excédent fonctionnement au compte 002	134 404,86

- **Budget annexe gendarmerie**

résultat section fonctionnement	71 006,20
résultat section investissement	7 182,49

restes à réaliser en dépenses investissement	0,00
restes à réaliser en recettes investissement	
solde des restes à réaliser 2013	0,00
excédent en investissement	7 182,49

Affectations au budget GENDARMERIE 2014	<i>BP 2014</i>
affectation au compte 1068	0,00
report excédent investissement au compte 001	7 182,49
report excédent fonctionnement au compte 002	71 006,20

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
21 pour et 2 abstentions**

Approuve les affectations ci-dessus.

<p>Délibération n° 2014-06-4 Le : 29 AVRIL 2014 Rapporteur : Peter KRAUSS OBJET : TAUX TAXES LOCALES 2014</p>
--

En prévision de l'étude du document 1259 MI relatif à l'établissement des taxes locales, il est proposé de maintenir le produit global établi par les Services Fiscaux compte-tenu des bases d'imposition et de reprendre les mêmes taux pour l'année 2014 à savoir :

- Taxe Habitation : 13 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 22 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 64.01 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
21 pour et 2 abstentions**

ADOPTÉ les taux proposés ci-dessus

<p>Délibération n° 2013-06-5 Le : 29 AVRIL 2014 Rapporteur : Peter KRAUSS OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2014</p>

Budget principal :

section fonctionnement	3 313 064.52 €
section investissement	1 840 495.91 €
TOTAL du budget	5 153 560.43 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
21 pour et 2 abstentions**

Approuve le budget primitif 2014 principal de la commune et autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2014-06-6
Le : 29 AVRIL 2014
Rapporteur : Peter KRAUSS
OBJET : BUDGET ANNEXE AEP 2014

- **Budget annexe AEP :**

section exploitation	774 112.81 €
section investissement	840 848.76 €
TOTAL du budget	1 614 961.57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
21 pour et 2 abstentions

Approuve le budget primitif 2014 du service d'eau potable d'Anduze et autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2014-06-7
Le : 29 AVRIL 2014
Rapporteur : Peter KRAUSS
OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014

- **Budget annexe ASSAINISSEMENT:**

section exploitation	214 404.86 €
section investissement	511 368.53 €
TOTAL du budget	725 773.39 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
21 pour et 2 abstentions

Approuve le budget primitif 2014 du service d'assainissement d'Anduze et autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2014-06-8
Le : 29 AVRIL 2014
Rapporteur : Peter KRAUSS
OBJET : BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2014

- **Budget annexe GENDARMERIE :**

section fonctionnement	199 185.20 €
section investissement	71 006.20 €
TOTAL du budget	270 191.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
21 pour et 2 abstentions

Approuve le budget primitif 2014 du service Gendarmerie d'Anduze et autorise M. le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2014-06-9**Le : 29 AVRIL 2014****Rapporteur : Peter KRAUSS****OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Conformément aux crédits votés au Budget Primitif 2014, article 6574, seront attribués :
Subvention de fonctionnement des associations :

*Subvention au **CCAS** : 5000 €*

*Subvention à la **Caisse des écoles** : 21 150 € (somme à réajuster à la rentrée scolaire en fonction du nombre d'enfants)*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

D'attribuer lesdites subventions comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2014-6-10**Le : 29 AVRIL 2014****Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS****OBJET : Institution du droit de préemption****Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 modifiée relative à la mise en œuvre de principes d'aménagement et ayant refondu le régime des droits de préemption,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1 à L213-18, L300-1 et R211-1 à R213-26 et R123-13-4,

Vu la délibération n°2014-05-18 en date du 18 avril 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal n°2014-5-17 en date du 18 avril 2014 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain,

Considérant que la commune ayant approuvé son Plan Local d'Urbanisme, peut, conformément à l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU), délimitées par le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instituer un droit de préemption urbain simple lui permettant, dans l'intérêt général, la possibilité de constituer des réserves foncières pouvant recevoir toutes les actions spécifiques entrant dans le cadre des actions définies à l'article L300-1 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé,

Après avoir délibéré et procédé au vote,

DECIDE

- d'instituer le droit de préemption urbain simple au bénéfice de la commune sur les secteurs suivants :
 - Zones urbaines : Ua - Ub - Uc - Ue - Ut
 - Zones d'urbanisation futures : 1AU - 1AUe - 2AU

Conformément à l'article R123-13-4 du Code de l'Urbanisme, le périmètre du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU.

Conformément à l'article R211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération instituant le droit de préemption urbain simple sera affichée en mairie pendant un mois et insérée dans deux journaux diffusés

dans le département. Elle sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité citées ci-avant.

AUTORISE

Monsieur le Maire,

- à transmettre une copie de la délibération à :
 - Monsieur le Préfet du Gard
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux
 - Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat
 - Chambre Départementale des Notaires
 - Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance
 - Greffe du Tribunal de Grande Instance
 - Chambre Nationale des Avoués près de la Cour d'Appel

- à ouvrir un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis, celui-ci sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme.

- à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est clôturé. La séance est levée à 23h25.

Questions diverses

Fin de la séance à 23H50.